

(N° 44.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1919-1920

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 3 MARS 1920

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

1. 93. Par pétition datée de Saint-Nicolas (Waes), le sieur L. Rubbens critique les avocats qui défendent les activistes en justice et demande le rétablissement des jurisdictions militaires.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

2. 94. Par pétition datée de Landen, le sieur H.-J. Hody, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

3. 97. Les sieurs Lagasse de Locht et Bosché, président et secrétaire de la « Conférence des comités de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance de l'agglomération bruxelloise », demandent que le projet de loi sur la Société nationale des habitations à bon marché, voté par la Chambre et amendé par le Sénat, soit soumis sans plus de retard à l'examen de la Section

centrale de la Chambre. Les pétitionnaires insistent pour que le nouveau projet soit discuté par les Chambres dans le plus bref délai.

Même pétition du sieur Arnold (Assistance discrète), Liège.

DÉCISION :

Renvoi à la Chambre des Représentants.

4. 100. Les sieurs Debbaut, Binnaux et consorts, membres du comité de l' « Association des propriétaires du canton de Ninove », protestent contre le nouveau projet de loi sur les loyers; demandent le retour au droit commun et réclament l'abrogation de l'article 18 de la loi du 30 avril 1919.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

5. 101. Le sieur Raty, A., sous-officier démobilisé, sollicite un emploi dans une administration publique.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

6. 102. Par pétition datée de Châtelet, la dame Defoin, Cl., expose les raisons qui motiveraient son inscription sur les listes électorales.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

7. 103. Le sieur Grammens, Fl., de Aelbre, sollicite l'intervention du Sénat en faveur de sa mère, la veuve Grammens, à Nevele, expulsée de son logis.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

8. 104. Le sieur Van Dest, président de la Société générale des voyageurs de commerce de Liège, transmet au Sénat des vœux de ce groupement sur le minimum de salaire et le maximum d'heures de travail des employés du commerce et de l'industrie.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.

9. 107. Par pétition datée de La Bouverie, le sieur Dupont, Paulus, transmet au Sénat des vœux d'un groupe d'habitants de la région de Pâturages, relatifs aux habitations à bon marché, aux pensions de vieillesse et aux œuvres de prévoyance sociale.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.

10. 110. Les président et secrétaire de la Ligue nationale des ex-prisonniers de guerre demandent d'étendre aux soldats prisonniers de guerre et à ceux internés en Hollande le bénéfice de la loi sur les chevrons de front.

DÉCISION : []

Renvoi à M. le Ministre de la Défense Nationale.

11. 113. Le conseil communal d'Ensival émet le vœu de voir le Gouvernement résoudre, dans le plus bref délai possible, la fixation et la liquidation des pensions des mutilés et invalides de la guerre.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Défense Nationale.

12. 114. Par pétition datée de Bruges, le sieur Kaps, P., se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre Numéro
du registre des
pétitions.

13. 117. Le conseil communal d'Herstal émet des voeux en faveur de la reconnaissance légale du culte « antoiniste ».

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

14. 119. Le sieur Mys, président de la « Fédération nationale des combattants », demande la constitution d'une commission composée de membres des Chambres et de délégués de cette fédération en vue d'examiner les revendications des soldats combattants.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Défense Nationale.

15. 120. Par pétition datée de Dinant, les dames Ravet, Longville, etc., veuves de fusillés, sollicitent le relèvement de leur pension au taux annuel de 1,500 francs, et demandent d'autres mesures de faveur propres à soulager leur détresse.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Économiques.

16. 122. Le sieur Otlet, P., secrétaire de l' « Union des associations internationales », adresse au Sénat une pétition relative à la fixation, en Belgique, du siège de la Société des Nations.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Étrangères.

17. 123. Les sieurs De Vos, Plasmans et consorts, étudiants à l'Université de Gand, pétitionnent en faveur du rétablissement dans l'armée des compagnies d'universitaires.

Même pétition des sieurs Lambert, Guffens et consorts, étudiants à l'Université de Liège.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Défense Nationale.

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

18. 130. Le sieur Gaspar transmet au Sénat un ordre du jour daté de Bruxelles, protestant contre l'institution, par le Gouvernement, d'une commission d'enquête sur la restauration du foyer des combattants.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Défense Nationale.

19. 132. Par pétition datée de Tamines, les dames veuves Thibaut, Mouyard, etc., sollicitent la modification de l'article 5 de la loi du 10 juin 1919, quant au quantum des réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Économiques.

20. 133. Le Conseil communal de Lodelinsart émet des vœux tendant à voir le législateur « limiter à 50 p. c. du traitement, les allocations des instituteurs, employés et fonctionnaires de l'État, des provinces et des communes, éloignés de leurs fonctions pour cause de maladie ».

DÉCISION :

Renvoi à M. le Premier Ministre.

21. 134. Par pétition datée de Forest, le major pensionné Bech demande à recevoir l'indemnité prévue pour les prisonniers de guerre ; le pétitionnaire réclame la liquidation de sa pension et celle de son fils, ancien médecin militaire.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Défense Nationale.

22. 135. Les président et secrétaire de la « Fédération générale des fonctionnaires et employés des chemins de fer de l'État » à Gand, transmettent au Sénat des vœux relatifs à l'amélioration de la situation des agents des chemins de fer.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

23. 137. Le Conseil communal de Saint-Gilles (Brabant) émet des vœux en faveur du vote d'une disposition législative « permettant à tous les citoyens de choisir entre l'inhumation et la crémation des corps ».

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

24. 138. Le sieur Dubois, A., combattant démobilisé, sollicite l'appui du Sénat pour être réintégré dans ses fonctions d'agent des chemins de fer de l'État.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et télégraphes.

25. 141. Les sieurs Courtois, Lebecque, etc., greffiers adjoints du tribunal de dommages de guerre de Bruxelles, demandent le relèvement de l'indemnité annuelle de 5,000 francs qui leur est allouée par l'arrêté royal du 23 janvier 1920.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Économiques.

26. 146. Le Conseil communal d'Anderlecht soumet à l'examen de la Haute Assemblée quelques considérations tendant à voir modifier certaines dispositions du Code électoral, dans le but de réduire les frais imposés aux communes par les élections législatives.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

27. 147. Par pétition datée de Schaerbeek, le sieur Mommaers, L., commissaire de police adjoint, inspecteur retraité, demande le vote d'un projet de loi allouant une indemnité aux personnes qui ont subi des pertes matérielles par suite de leur attitude patriotique sous l'occupation allemande.

DÉCISION :

Ordre du jour.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

28. 148. Le sieur Jordan, commis-chef au service « Traction et matériel » à Mons, adresse au Sénat copie d'une pétition à S. M. le Roi, relative « aux retenues sur arriérés de traitements ou salaires, pour cause de gains réalisés ou secours obtenus pendant la période de guerre, en exécution de l'article 4 de l'arrêté royal du 28 février 1919 ».

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Marine,
Postes et Télégraphes.*

*Le Président,
Comte T'KINT DE ROODENBEKE.*